

Isoler la Fonction publique
pour imposer des reculs à tous :

UNE CAMPAGNE DU MEDEF, RELAYÉE PAR LE GOUVERNEMENT, BASÉE SUR LE MENSONGE

1^{ER} MENSONGE : LE NIVEAU DE LA RETRAITE PAR RAPPORT AU DERNIER SALAIRE (TAUX DE REMPLACEMENT)

Les chiffres donnés par le MEDEF sont faux. Le taux de remplacement, c'est-à-dire le niveau de la retraite par rapport à la rémunération d'activité, assuré aux agents de la Fonction Publique est **en moyenne de 58 %** dans la Fonction Publique de l'État.

En fait, le MEDEF commet sciemment des erreurs. Il feint d'ignorer qu'une partie de la rémunération des agents publics n'est pas prise

en compte pour le calcul de la retraite (en moyenne 17 % de primes dans la Fonction Publique de l'État). Pour calculer le taux de remplacement, il ne tient compte pour les salariés du privé que du seul régime de base de retraite et efface l'existence des régimes complémentaires obligatoires généralisés depuis plus de 40 ans à tous les salariés du secteur privé, afin d'afficher des différences importantes, qui en fait n'existent pas.

2^{EME} MENSONGE : LE MONTANT MOYEN DE LA RETRAITE

Le MEDEF prétend que la retraite **moyenne** du public serait supérieure de 65 % à celle du privé. Certes, parlant de moyenne, l'écart est réel mais beaucoup plus modeste, et celui-ci s'explique en totalité par

la différence de structure de qualification entre le salariat du privé et celui du public. La moitié des agents publics de l'État est cadre contre 20 % dans le secteur privé. Une fois corrigé l'effet de structure, il n'y a plus d'avantage relatif pour les fonctionnaires.

3^{EME} MENSONGE : LA REVALORISATION DES PENSIONS

Sur ce point, la tromperie est tout aussi grossière.

Le patronat accrédite l'idée que les pensions de retraite du secteur public augmenteraient deux fois plus vite que celles des retraites du secteur privé, 3,4 % contre seulement 1,7 %. Ces chiffres sont totalement fantaisistes.

Si l'on suit les chiffres publiés par

l'Observatoire des Retraites, d'ailleurs présidé par un représentant du MEDEF, on s'aperçoit que sur les 5 années enregistrées (1995-1999), le pouvoir d'achat brut des retraites de la Sécurité Sociale a augmenté de 0,2 % par an en moyenne. Il n'a augmenté que de 0,1 % pour les fonctionnaires. Si l'on raisonne en net, les retraites perdent en pouvoir d'achat un peu plus dans le privé que dans le public mais l'écart est de moins de 0,3 %.

4^{EME} MENSONGE : L'ÂGE DE DEPART A LA RETRAITE

Le patronat parle de 55 à 60 ans pour le public et de 60 à 65 ans pour le privé. En moyenne, les salariés du secteur public bénéficieraient d'un avantage de 5 ans sur celui du privé.

Dans les faits, les salariés du public et du privé arrêtent de travailler quasiment au même âge. L'âge de cessation d'activité est le même pour les deux catégories, entre 57 ans et 58 ans pour les

générations nées entre 1932 et 1936, dernière période étudiée.

Le MEDEF oublie les dispositifs divers de préretraite et de départs anticipés qui font « *que l'âge de cessation d'activité n'est pas très différent pour les salariés du privé et du public* », comme l'écrit le Conseil d'Orientation des Retraites.

5^{EME} MENSONGE : LES TAUX DE COTISATIONS SALARIALES

Même sur ce point, le MEDEF se permet de mentir. Cette comparaison est difficile. Il faut en effet parler des taux de cotisations harmonisés comme l'a préconisé le COR.

Le taux de cotisations de la Fonction Publique est de 7,85 % et non de 7,35 %. Celui du privé est de 10,35 % pour les non-cadres et de 9,75 % pour les cadres.

6^{EME} MENSONGE : LES PENSIONS DE REVERSION

La réalité est là encore nettement plus compliquée que le MEDEF ne le laisse entendre. Selon ses dires, moins de 10 % des retraités perçoivent une pension de reversion dans le secteur privé.

D'abord le MEDEF, une fois de plus, ne considère que le régime de base et ignore délibérément les régimes de retraite complémentaires qui délivrent des pensions de reversion au taux de 60 % (contre 50 % pour la plupart des régimes spéciaux dont celui de la Fonction Publique) sans condition aucune, ni de

ressources ni de cumul (ce qui n'est pas le cas pour la Fonction Publique).

Ensuite, si l'on s'en tient au seul régime général, il y avait en 1999 2,2 millions de retraités percevant une pension de reversion au taux de 54 % (50 % pour la plupart des régimes spéciaux) dont 1,4 million cumulait pension de droit direct et pension de reversion. A l'évidence, le MEDEF n'a pris en compte pour sa comparaison que les 800 000 retraités du régime général qui ne perçoivent de celui-ci qu'une pension de reversion.

7^{EME} MENSONGE : LA COMPENSATION ENTRE LES REGIMES

C'est le plus gros. Selon l'organisation patronale « *le gouvernement ponctionnerait les comptes de l'Assurance Vieillesse pour renflouer les déficits chroniques des régimes spéciaux et tout particulièrement ceux de la Fonction Publique* ». A l'évidence, le MEDEF n'a même pas daigné prendre connaissance des tableaux régulièrement publiés qui retracent les flux de compensation.

Les derniers chiffres exhaustifs connus sont ceux de 1999.

Au total, les régimes publics apportent près de 20 milliards de francs à la compensation et les régimes des salariés du privé 10 milliards.

Si l'on pondère du nombre d'actifs concernés, on pourrait même dire que les salariés du public sont six fois plus solidaires que ceux du privé. Mais ce n'est pas le raisonnement que tient la CGT.

Négociation ? Circulez il n'y a rien à voir !

Le porte-parole du gouvernement vient de confirmer : Il n'y aura pas de négociation... simplement des « discussions ». Ils veulent passer en force.

RASSEMBLONS-NOUS, AGISSONS.

Les objectifs revendicatifs que se fixe L'UGFF-CGT

- Le maintien de la possibilité de départ à 60 ans avec un taux de 75 % de la dernière rémunération brute.
- Des départs anticipés, avec une retraite à taux plein pour celles et ceux qui totalisent les annuités fixées (le CFA par exemple) ou qui ont accompli des travaux dangereux ou pénibles.
- Le retour à 37,5 annuités et le calcul sur les 10 meilleures années pour les salariés du privé et les agents non-titulaires de la Fonction Publique.
- Le maintien et l'amélioration des droits du Code des Pensions (en particulier les 37,5 annuités pour une pension à 75 % de la totalité de la rémunération brute perçue au cours des 6 derniers mois, l'amélioration de la reversion, de la prise en compte des bonifications pour enfants, des périodes non travaillées en application des droits sociaux liés aux enfants...).
- La prise en compte dans le calcul de la retraite des périodes d'études, de recherche d'un premier emploi, d'apprentissage...
- L'indexation des pensions sur la valeur du point, et l'application intégrale de la péréquation (application aux retraités des mesures prises pour les actifs en terme de carrière, et de réforme statutaire).
- Le maintien de l'inscription des pensions des fonctionnaires de l'État au grand livre de la dette publique.

Ces objectifs revendicatifs s'intègrent dans l'orientation que développe toute la CGT pour les retraites du secteur privé comme du secteur public.

Le MEDEF, lui, pour sauver ses profits, exige :

- *Allongement des cotisations à 42,5 –voir 45 - annuités aboutissant à un recul de l'âge de la retraite pour tous.*
- *Baisse du montant des pensions.*
- *Création des fonds de pension.*

Rappelons-nous les scandales financiers des fonds de pension aux USA, comme l'effondrement des retraites des salariés d'ENRON.

Le gouvernement aligne ses propositions dans le même sens.

POUR LA CONQUÊTE DU FINANCEMENT DE CES MESURES

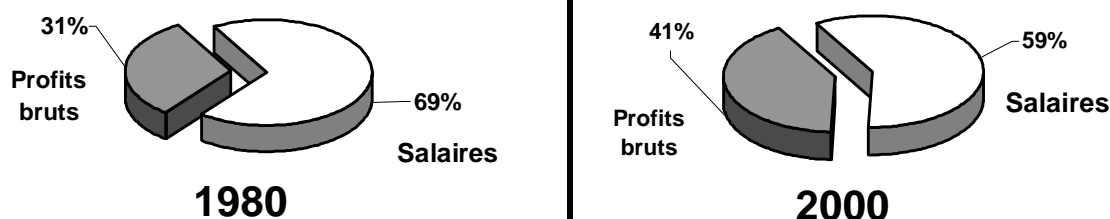
Ce que ça coûte (part dans le PIB)

2000 :	12,6 %
2040 à législation constante :	16,3 %
2040 avec maintien du taux actuel de remplacement..	18,5 %

Cette augmentation est minime si l'on compare les efforts qui ont dû être faits entre 1950 et 2000, puisqu'on est passé de 4 % à 12,6 %, sans créer de catastrophe.

Comment financer ?

- La question de l'affectation des richesses créées -
- Partage de la valeur ajoutée -



Ce sont les profits qui prennent une part croissante au détriment, des salaires et des cotisations sociales patronales.

C'est ce à quoi propose de s'attaquer la CGT pour - dans une croissance de qualité nouvelle, par l'emploi, les salaires - répondre aux besoins de financement.

Les propositions de la CGT pour une réforme du financement :

- ☛ Le développement de l'emploi et l'augmentation des salaires est un des éléments importants du financement de la protection sociale. Par ailleurs, les salariés ont été massivement mis à contribution, alors que les entreprises ont été exonérées de tout effort, depuis 1984.
- ☛ L'intégration de tous les éléments de rémunération dans l'assiette de cotisations : primes, intéressement, épargne salariale.
- ☛ L'extension de l'assiette des cotisations patronales à l'ensemble de la valeur ajoutée créée dans les entreprises (accompagnée d'une modulation du taux de la cotisation en fonction de la part plus ou moins grande des salaires dans la valeur ajoutée).
- ☛ La taxation des revenus financiers des entreprises, à hauteur de la contribution des salariés.
- ☛ la mise en place, en vue de la retraite, d'un fonds de financement pour la validation des périodes de formation et de recherche de premier emploi dans tous les régimes.

Faire reculer les droits sociaux ou se donner les moyens de les financer : C'est bien un choix de société !